

**Arrêté ministériel portant reconnaissance des
qualifications prévues par le décret du 19 juillet 1991
relatif à la carrière des chercheurs scientifiques**

A.M. 16-10-2023

M.B. 24-01-2024

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles,

Vu le décret du 19 juillet 1991 relatif à la carrière des chercheurs scientifiques ;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 18 novembre 1991 portant exécution du décret du 19 juillet 1991 relatif à la carrière des chercheurs scientifiques ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2023 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 03 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française, article 79, §1^{er}, 19^o ;

Vu les propositions introduites par l'institution universitaire,

Arrête :

Article 1^{er}. - En vertu du décret du 19 juillet 1991 relatif à la carrière des chercheurs scientifiques, les niveaux de qualification suivants sont reconnus aux personnes citées ci-dessous :

Niveau B : CHARGE DE RECHERCHE

CRAPS Amandine, DOHET-ERALY Jérôme, FRANZIN Alberto, HENIN Coralie, QUERAT Stéphanie, SERRES Coline, STROBEL Volker, TEXIER Nicolas, WHITBURN Simon.

Niveau B : 1^{er} LOGISTICIEN DE RECHERCHE

LEBRUN Robin.

Niveau C : CHERCHEUR QUALIFIE

IORIO Carlo Saverio, MINETTI Christophe.

Article 2. - Le tableau annexé au présent arrêté fixe pour la personne visée à l'article 1^{er} :

- la date de reconnaissance de niveau, sous la rubrique « DATNIV » ;
- l'ancienneté scientifique, calculée en années et mois, dans les colonnes « AN » et « M ».

Bruxelles, le 16 octobre 2023.

Pour la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique,
des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice,
de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles,

Par délégation,
Le Directeur général,
E. GILLIARD

ANNEXE

CHARGE DE RECHERCHE								
NIV	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	TITRE	ETABL	AN	M	DATNIV
B	CRAPS	Amandine	04.11.1989	Docteur en sciences	ULB	7	7	01.08.2023
B	DOHET-ERALY	Jérôme	12.08.1992	Docteur en sciences de l'ingénieur et technologie	ULB	9	9	01.08.2023
B	FRANZIN	Alberto	25.11.1986	Docteur en sciences de l'ingénieur et technologie	ULB	7	10	01.08.2023
B	HENIN	Coralie	26.05.1989	Docteur en sciences	ULB	10	4	01.08.2023
B	QUERLAT	Stéphanie	09.08.1975	Docteur en histoire, art et archéologie	ULB	14	1	01.08.2023
B	SERRES	Coline	23.09.1993	Docteur en sciences économiques et de gestion	ULB	5	9	01.08.2023
B	STROBEL	Volker	10.11.1987	Docteur en sciences de l'ingénieur et technologie	ULB	6		01.08.2023
B	TEXIER	Nicolas	25.04.1986	Docteur en sciences	ULB	6	11	01.08.2023
B	WHITBURN	Simon	10.05.1988	Docteur en sciences agronomiques et ingénierie biologique	ULB	9	10	01.08.2023

1^{er} LOGISTICIEN DE RECHERCHE								
NIV	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	TITRE	ETABL	AN	M	DATNIV
B	LEBRUN	Robin	01.10.1992	Doctor of political science (Vrije Universiteit Brussel)	ULB	5	10	01.08.2023

CHERCHEUR QUALIFIE								
NIV	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	TITRE	ETABL	AN	M	DATNIV
C	IORIO	Carlo Saverio	24.11.1969	Docteur en sciences appliquées	ULB	22	5	01.08.2023
C	MINETTI	Christophe	24.11.1972	Docteur en sciences	ULB	28	10	01.08.2023

Tableau annexé à l'arrêté ministériel du 16 octobre 2023.